



Accident sur la voie publique : comment porter plainte

Par **yin_yang_old**, le **03/08/2007** à **12:36**

Bonjour,
J'ai été victime le 27 juin dernier d'une chute (à pied) au Carrefour Odeon (Paris 6ème) qui a eu pour conséquence une fracture sérieuse du pied avec 2 mois d'arrêt de travail et une immobilisation tout l'été dans le plâtre.
L'objet de ma chute étant un dénivellement important du trottoir (sur une bouche d'égout).
Etant donné le préjudice causé et surtout le danger que continue à représenter cet endroit, et le risque qu'encourent d'autres personnes et particulièrement les personnes âgées, je souhaiterais porter plainte auprès de la Mairie de Paris.
M'étant rendue sur les sites de la Mairie, je ne trouve aucun espace où m'adresser et la Mairie du 6ème ne répond pas.
Merci de m'indiquer où m'adresser et/ou comment procéder.
Merci d'avance

Par **ly31**, le **08/08/2007** à **09:45**

Bonjour,
Je pense que vous devriez rédiger rapidement un courrier recommandé avec accusé de réception, à la Mairie du 6° - 78, rue Bonaparte - 75006 Paris - tél : 01 40 46 75 06, accompagné de tous les documents concernant votre chute (arrêt de travail, ordonnance médicale, courrier de témoin (s) si vous en possédez ...)
P.S. J'ai testé personnellement le téléphone de la Mairie
Bon courage
ly31